

Conditions pour une filière industrielle photovoltaïque française compétitive et créatrice d'emplois

Les attentes des investisseurs en capital – Club Cleantech AFIC

Le constat

- Forte contribution des investisseurs en capital au développement du photovoltaïque en France : 180 M€ investis sur la période 2007-2010 dans la filière – Montant équivalent à celui du coût du photovoltaïque pour la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité).
- Très forte augmentation du nombre d'investisseurs privés intervenant dans cette filière : le Club Cleantech AFIC regroupe 40 investisseurs financiers impliqués dans les Eco énergies et les Eco industries, dont plus de 50% ont investi dans la filière photovoltaïque
- Financement d'entreprises positionnées sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de toute taille (start-up, PME, ETI), avec une forte progression de la part des investissements consacrés à l'amont industriel (modules, cellules, silicium, équipements de production, technologies innovantes – opérations comme Fonroche, MPO Energy, Exosun, Solairedirect, Evasol, Semco, Emix, S'Tile, ECM...) du fait du décollage du marché français et des perspectives mondiales du marché du solaire encore à construire.
- Une absence de compétitivité jusqu'à présent de la filière industrielle française, sur un marché mondial ultra-compétitif, mais un amont industriel pénalisé par la perception des pouvoirs publics (« l'industrie ne peut fonctionner en France » - « trop tard pour lancer une industrie alors même que la croissance mondiale prévue dans les cinq prochaines années est de 40%/an ») renforcée par la focalisation sur les difficultés de quelques entreprises historiquement présentes sur ce marché.
- Des premiers éléments de la concertation en cours qui modifient radicalement le développement et donc la valeur des sociétés en portefeuille - remettant en cause l'intérêt de poursuivre les investissements dans ce domaine – Un risque très fort d'antécédent pour les autres filières renouvelables où les pouvoirs publics souhaiteraient voir investir les investisseurs privés (éolien off-shore, technologies marines, biomasse énergie, filière bois...)
- Un risque plus global i) vis-à-vis d'un écosystème constitué depuis 5 ans et sur lequel les différents acteurs (PME, investisseurs en capital, centres de recherche tournés vers l'industrie, collectivités locales) ont massivement investi et ii) vis-à-vis des souscripteurs des investisseurs en capital (investisseurs institutionnels de type compagnies d'assurance, caisses de retraite, fonds de pension) qui vont se détourner de ce type d'investissements.

Les principales attentes des investisseurs en capital

- Une vision à moyen terme et une stabilité du cadre réglementaire / Un pilotage concerté sous l'égide d'une autorité de régulation
- Des mécanismes de soutien public privilégiant des choix qualitatifs. Une absence de dispersion / saupoudrage - focaliser les ressources pour faire émerger quelques champions nationaux compétitifs à l'export (favoriser les regroupements / la consolidation) et chercher des mécanismes aidant plutôt les PME/ETI que les grands groupes, qui ont déjà des ressources significatives.
- Des volumes (MW / MWh solaires) suffisants pour créer des débouchés de plus d'1 milliard d'Euro, permettant d'amortir une partie des investissements sur le marché domestique français - Sans effet d'échelle, une société ne peut ni diminuer significativement ses coûts, ni avoir accès à des financements importants. En deçà de 100 M€ de

¹ Sources : Green Unifers / baromètre Club Cleantech Afic – Capitalfinance / Groupe Les Echos
Ce montant n'inclut pas l'investissement en capital levé sur les projets photovoltaïques

chiffre d'affaires annuel, une société ne peut dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour investir durablement en R&D.

- D'avantage de réalisme économique : en tenant compte de la situation difficile des comptes publics français, s'inspirer des programmes de soutien des grands pays (Allemagne, Etats-Unis, Chine, Inde, Corée) qui privilégient leurs entreprises nationales.

Les conséquences pratiques sur les éléments de la concertation

A) Eléments sur le marché / la demande – Distinction de deux marchés

- Photovoltaïque Energie (Centrales au sol / grandes toitures > 100 kW) : mise en place de « droits à installer » sur la base d'allocations régionales et/ou nationales, et pluri-annuelles, pour en contrôler le coût pour la collectivité
 - o « Droits à installer » gratuits dans l'immédiat - Perspectives à 3/4 ans d'avoir des « droits à installer » payants (comme les télécoms / UMTS)
 - o Fléchage entre les tarifs / volumes et les usines en France et / ou contre-garanties publiques partielles des financements de projets utilisant du matériel fabriqué en France
 - o Critères industriels dans ces « droits à installer » : « nombre d'emplois en France » - « collaborations R&D avec des laboratoires publics français » (lien amont-aval) – critères de qualité techniques et environnementaux
 - o Enveloppe de nouvelle CSPE annuelle fixe en Euro: baisse des tarifs d'achats dans le temps, mais mécanisme d'augmentation des volumes (MWh) alloués si démonstration de la baisse des prix de revient du kWh solaire
 - o Etude et mise en œuvre de nouveaux mécanismes : dans le cadre de l'application de la loi Nome, obligation d'achat par les distributeurs d'électricité / responsables d'équilibre d'une partie d'électricité solaire sous peine de taxe, partenariats publics-privés sur les grandes toitures
- Photovoltaïque Bâtiment (Résidentiel / petites toitures < 100 kW) : ce marché est très atomisé, et devrait encore pouvoir être régulé par les tarifs sans explosion incontrôlable du coût.
 - o Aménagement de la contrainte/prime d'intégration au bâti - mise en place d'une structure française de certification des solutions installées (Certisolis, CSTB)
 - o Baisse du tarif de rachat – alignement sur les prix allemands
 - o Mise en place d'une bonification de type auto-consommation dans le cadre du marché des quotas de capacité d'effacement (Loi Nome)
 - o Maintien d'un tarif de rachat élevé uniquement si bâtiment labellisé BBC (RT 2012) – pour ouvrir vraiment le marché du neuf

B) Eléments sur l'offre

- Focalisation sur quelques sociétés des financements publics mobilisés dans le cadre des Investissements d'Avenir – focalisation sur des unités de production industrielle (> 70 MW) intégrant des collaborations avec des laboratoires publics français.
- Utilisation au maximum de l'effet d'entraînement des financements privés par le public – mise en œuvre de garanties publiques des financements bancaires, à l'exemple des garanties d'Etat mises en place par le Ministère de l'énergie américain (DOE) sur les prêts bancaires finançant des investissements industriels.
- Poursuite des engagements de l'Etat en matière de R&D publique, dans une optique où les développements du CEA / INES ou du CNRS sont adossés à des projets industriels.

Destinataires :

- Cabinet du Premier Ministre :
 - o Marie Bonnet - Conseillère pour le développement durable, l'énergie, le logement, les transports et les politiques industrielles
 - o Bertrand de Singly – Conseiller technique, Energie, Risque, Milieux naturels
- Cabinet de Christine Lagarde :
 - o Alexandre de Juniac : directeur de cabinet
- Cabinet d'Eric Besson
 - o Franck Supplisson : directeur de cabinet
- Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet :
 - o Anne Laurent : conseillère technique
- Jean-Michel Charpin – Inspection des Finances
- Claude Trink – Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies
- CGI : Ivan Faucheux
- DGCIS : Luc Rousseau, DG
- DGEC : Pierre-Franck Chevet, DG